

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2022

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4976)

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par
Mme Mauborgne

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.